



MÉLASSE DE CANNE À SUCRE

Amendement organique pour le soin du sol.

Utilisable en **A**griculture
Bioologique.

La mélasse de canne à sucre est un amendement organique universel pour toutes les plantes.

Rôles :

- 🌱 Nourrit les micro-organismes bénéfiques du sol.
- 🌱 Permet d'apporter des minéraux, des oligo-éléments et vitamines.
- 🌱 Rentre dans la fabrication de Bokashi (compost lacto-fermenté) et thé de compost oxygéné.

Mode d'emploi :

- 🌱 Dosage pour le jardin : arrosage au sol 10 % : 1L dans 10 L d'eau de pluie/1000 m², 1 fois/mois
- 🌱 Ne pas traiter lors de fortes chaleurs (> à 30°C), ou lors de températures trop basses (< à 8°C).
- 🌱 Se mélange avec les extraits fermentés de plantes pour uniquement le soin du sol.
- 🌱 **Produit à utiliser en préventif au sol.**
- 🌱 Ne peut être utilisé sur les ravageurs et maladies.

Recommandations d'emploi :

- Respecter le mode d'emploi.
- Produit contenant des oligo-éléments ; ne pas dépasser la dose préconisée.
- Ne pas utiliser non dilué.
- Ne pas ingérer. Rincer le matériel, se laver et se sécher les mains après usage.

Stockage :

Conserver dans un endroit loin d'une source de chaleur et de lumière.

Composition :

- 🌱 Mélasse brute de canne à sucre biologique.
- 🌱 Brix hydrométrique : 75-80°
- 🌱 Sucres totaux (exprimé en saccharose) : 48-55%
- 🌱 Saccharose : 40-46%, Glucose : 8-9%, Humidité : 25-28%, Cendres brutes : 4-6%, Viscosité à 20% : 2000-6000 CPS.

Conditionnement :

- 🌱 Bidon de 1L, 2L, 5L, 20L, fût de 220L sur demande.

Norme :

- ➔ Conditionné en Bretagne.
- ➔ Certifié NF U44-051.
- ➔ Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE 889/2008.